

RAPPORT DE CONTRÔLE DE MAINTIEN EN BON ÉTAT

**Matériels électriques de l'hygiène et de la propreté
Autolaveuses et balayeuses à conducteur porté (hors voirie)**

Ce rapport peut être utilisé directement en l'état ou modifié dans sa présente forme, mais toutes les rubriques du modèle doivent être renseignées.

Synthèse du contrôle du maintien en bon état

Date du contrôle :/...../.....

Identification du matériel :

Le rôle de la personne en charge du contrôle du maintien en bon état est de vérifier l'état de l'engin et d'enregistrer ses observations dans un rapport établi pour chaque machine contrôlée.

Il doit mettre en évidence les constats faits lors des examens visuels et des vérifications de fonctionnement. Au vu du rapport, il appartient ensuite au chef d'établissement de décider des mesures à prendre concernant l'engin contrôlé et de prescrire le maintien ou non en service de la machine et/ou des réparations à effectuer.

Points examinés (repères de A à F)	Observations
Point A	
Point B	
Point C	
Point D	
Point E	
Point F	

Vérificateur

Nom :

.....

Contrôle effectué en présence de :

Nom :

.....

Signature :

Signature

RAPPORT

de contrôle du maintien en bon état
pour les matériels électriques de l'hygiène et de la propreté

Périodicité 12 mois

Copie plaque constructeur

Marque :
Modèle :
N° de série :
Type :
Année :

Nombre d'heures au compteur :

Contrôle effectué par :

Entreprise :

Identité du vérificateur :

*Cachet de l'entreprise ou
de l'organisme*

*Signature du responsable
du vérificateur*

Propriétaire de l'engin	Personne à contacter :	Entreprise utilisatrice de l'engin	Personne à contacter :
	Nom :		Nom :
	Adresse :		Adresse :
	Tél. Email :		Tél. Email :

Date de contrôle :/...../.....

Prochain contrôle à faire avant le :/...../.....

Article R4322-1 à 3 du code du travail. Les équipements de travail moyens de protection, quel que soit leur utilisateur, sont maintenus en état de conformité avec les règles techniques de conception et de construction applicables lors de leur mise en service dans l'établissement, y compris au regard de la notice d'instructions.

INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES

1 – L'état de propreté permet la vérification

OUI	
-----	--

NON	
-----	--

Si NON, raison ?.....

2 – Présence de la notice d'instructions

OUI	
-----	--

NON	
-----	--

3 – Rappel de la signification des lettres « F » et « V » dans les tableaux qui suivent :

« F » = Fonctionnement – Vérification de fonctionnement – Il ne s'agit pas de vérifier les performances mais simplement si le fonctionnement est correct.

« V » = Visuel – Examen visuel de l'état physique de la partie à examiner avec éventuellement démontage de carters ou capots. Par carters et capots, il faut comprendre protecteurs tels que définis dans le paragraphe 1.4 de l'annexe du décret 2008-1156 du 7 novembre 2008, définissant les règles techniques de conception et de construction prévues par l'article R4312-1 et 2.

LISTE DES POINTS A EXAMINER

			AVEC (*)	SANS (*)	BON ETAT	Abîmé	Cassé	Observations
A	STRUCTURE ET LIAISONS MECANIQUES (*cf liste)							
1	Châssis (corrosion - déformation)	V						
2	Carrosserie, réservoir	V						
3	Colonne de direction	VF						
4	Transmissions/Roues	VF						
5	Liaisons raccordements	VF						
6	Moteur	VF						
	6.1 Traction	VF						
	6.2 Brossage	VF						
	6.3 Aspiration	VF						
	6.4 Balayage	VF						
7	Suceurs d'aspiration	VF						
8	Dispositif de balayage	F						
9	Dispositif de relevage (brosse, suceurs, bac à déchets)	VF						
10	Cabine/Toit de protection	VF						
B	CIRCUITS ELECTRIQUE, HYDRAULIQUE							
1	Absence de fuite sur réservoirs	V						
2	Serrage des connexions	V						
3	Etat des batteries (état des câbles et connectiques)	V						
4	Etat des flexibles hydraulique/Raccords	V						
5	Boîtier électrique	V						
6	Faisceaux	V						
C	MOTORISATION THERMIQUE							
1	Etat des filtres	V						
2	Contrôle de l'émission	F						
3	Protection thermique (pare-chaleur)	V						
4	Circuit de refroidissement (radiateur)	F						

(*) Remplir les colonnes en fonction de l'existence ou non des constituants sur la machine concernée.

LISTE DES POINTS A EXAMINER

			AVEC (*)	SANS (*)	BON ETAT	Abîmé	Cassé	Observations
D	POSTE DE CONDUITE							
1	Siège	VF						
2	Organes de commandes visibles et identifiables	VF						
3	Dispositif d'arrêt d'urgence	VF						
4	Dispositif de démarrage (clé)	VF						
5	Etat des commandes	VF						
E	ELEMENTS DE SECURITE							
1	Carters de protection liés aux pièces en mouvement	V						
2	Mise à jour logiciel	F						
3	Gyrophares, feux éclats	VF						
4	Klaxon	F						
5	Dispositifs de retenue des bacs	VF						
6	Dispositif homme mort	VF						
7	Caméra de recul	VF						
8	Freins et freins de service	VF						
9	Feux de travail	VF						
10	Feux de signalisation	VF						
F	PLAQUES INDICATRICES							
1	Plaque marquage CE	V						

(*) Remplir les colonnes en fonction de l'existence ou non des constituants sur la machine concernée.